

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Association Azé

22 rue Beautreillis, 75004 Paris - France
contact@aze-asso.org / www.aze-asso.org

Le vendredi 28 décembre 2018 à 17h30, les membres de l'association Azé se sont réunis au Domaine de Lagrèzette, 46140 Caillac, en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la secrétaire adressée aux Membres bienfaiteurs par e-mail à la date du 11 décembre 2018.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée est présidée par Sonia Perrin, en qualité de présidente de l'association. Elle est assistée par une secrétaire de séance, Alizée de Pioger, en tant que secrétaire de l'association. Madame Claire Bordron, trésorière, est présente.

Le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise suivant l'ordre du jour communiqué aux participants lors de la convocation à l'AG.

L'ordre du jour est rappelé par la présidente :

- 1) rapport financier 2018 ;
- 2) approbation des comptes clos au 31 novembre 2018 ;
- 3) quitus du trésorier ;
- 4) rapport moral 2018 ;
- 5) questions diverses.

La présidente précise que l'ordre du jour a été adressé à chacun des membres dans le cadre des convocations.

Il est fait lecture des différents rapports :

- Compte de résultat
- Bilan actif et passif
- Grand livre des comptes
- Balance générale
- Projets réalisés

Lors des échanges qui ont suivi, ont été mis en évidence : bilan financier positif, gestion saine. Quid de l'avenir de la gestion humaine : temps et ressources, de l'association ? Une gestion totalement bénévole est-elle viable sur le long terme ? Faut-il élargir le bureau avec un conseil ?

À l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 : Rapport financier

- La levée de fond a commencée début 2018 (mars).
- À date, pas de remboursement des frais personnels engagés par Sonia Perrin en 2017. Frais comptabilisés, remboursements à établir.
- Fonds levés en 2018 par les modes de ressources suivants : adhésions, dons de particuliers, dons d'entreprises et Crowdfunding pour un total de : 86.072€ au 31 novembre 2018.
- Fonds dépensés en 2018 en charges d'exploitations dont une majorité investie en construction de bâtiment : 35.580€

- À date, AZE compte 111 membres et cotisants, inclus son bureau.

→ Il est à noter que la présidente, ni ne se rémunère ni se dédommage des frais engendrés par la domiciliation de l'association chez elle (électricité, frais internet, loyer...). Afin que les comptes soient le reflet réel des frais engendrés par l'association, ces coûts ne devraient-ils pas être pris en compte?

→ À date, les comptes sont positifs de 50.492€

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Résolution 2 : Approbation des comptes clos au 31 novembre 2018.

→ ATTENTION : nous relevons une anomalie dans les statuts. Il ne fallait pas lire que les comptes de l'association seraient clôturés au 31/12 mais au 31/11 !

L'Assemblée Générale approuve le budget à l'unanimité.

Résolution 3 : Quitus du trésorier.

Le trésorier est « quitte » de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : Rapport moral

Sonia Perrin présente le rapport moral qui détaille la répartition des cotisations :

- 41 Adhésions à 120€ via la plateforme digitale HelloAsso dont 41 dons en sus de l'adhésion ;
- 15 Adhésions à 120€ par chèque ;
- 12 Parrainages à 336€ via la plateforme digitale HelloAsso pour un montant total de 3.566€ ;

- 10 contributeurs au Crowdfunding via la plateforme digitale HelloAsso pour la construction du bâtiment sanitaire pour un montant total de 12.025€ ;
- 8 dons libres via la plateforme digitale HelloAsso pour un montant total de 6.390€ ;
- 25 donateurs par virement bancaire sur le site d'Azé ou par chèque dont 10 entreprises pour un montant total de 64.920€.

→ Soit un total de 111 membres inclus le bureau dont 56 adhérents et 55 Membres bienfaiteurs. L'association doit impérativement trouver le moyen d'augmenter le nombre de ses adhérents et fidéliser les membres actuels, ce sera notre défi 2019.

→ À NOTER : plus de 50% du montant total des fonds proviennent d'entreprises. Il faudrait parvenir à fidéliser certaines entreprises, fondations et fonds de dotation pour qu'elles s'engagent sur plusieurs années. Certaines entreprises ont souhaité apparaître sur le site internet de l'association via leur logo, d'autres ne souhaitent pas communiquer leur soutien à l'association. L'entreprise IDI a utilisé des images de l'association pour ses vœux de fin d'année.

→ Grâce aux dons 2018, l'association a pu assurer :

- La formation des enseignants au sein de l'Alliance Français de Tuléar.
- La confection de blouses scolaires avec le soutien du fond de dotation agnès b. Les blouses ont été fabriquées par l'entreprise *EPSILON* spécialisée dans la confection de vêtements professionnels à Antananarivo (Madagascar).
- La construction d'un bâtiment sanitaire par la société *Innov Construction Madagascar* basée dans la ville de Tuléar. Le bâtiment sanitaire est équipé de toilettes séparées filles/garçons, de douches et de lavabos afin d'assurer le programme d'accompagnement aux gestes élémentaires d'hygiène et également de permettre aux élèves, éventuellement, de laver leur linge. La majorité des élèves n'a pas d'eau sur son lieu de vie.
- La création d'un terrain de sport équipé d'une piste de course, correspondante aux normes demandées par l'éducation nationale, d'un terrain de football, d'un terrain de volleyball et d'un demi-terrain de basketball. La construction du terrain a été accompagnée de l'achat de tenues complètes dans 4 tailles pour 4 équipes : 2 primaires et 2 collèges/lycées. L'équipe encadrante de l'école primaire s'est associée avec une association sportive pour la mise en place d'entraînements sportifs et, à terme, de matches inter-écoles devraient avoir lieu.
- Un parc de jeux avec des balançoires et un jeu à bascule.
- La création d'un jardin potager qui donne déjà de beaux légumes. Ces légumes sont utilisés pour améliorer le repas des élèves.
- L'offre de compléments alimentaires et de petits déjeuners. Depuis la rentrée scolaire d'octobre 2018, un partenariat a été mis en place avec la ferme de spiruline

SPIRU SUD ANTENNA, qui se trouve sur le site de l'Université de Tuléar, pour apporter un complément en protéine aux élèves. Grâce à cet accord, les 498 élèves des classes primaires à la terminale ont pu se rendre sur le site de la ferme de spiruline où ils ont eu un cours de nutrition.

Depuis la rentrée scolaire d'octobre 2018, AZÉ offre également un petit déjeuner aux élèves, lesquels arrivent souvent le ventre vide après parfois une à 2h de marche. Cette décision fait suite à un échange avec les enseignants qui constataient une incapacité des élèves à tenir un niveau de concentration propre aux apprentissages durant toute la matinée.

- Un suivi médical des élèves a également été mis en place depuis la rentrée d'octobre 2018. Pour la 1^{ère} fois, chaque élève du primaire à la terminale a passé une visite médicale et détient désormais un carnet de santé. L'association a mis en place un partenariat avec un dispensaire qui suivra la santé des élèves tout au long de l'année. Par ailleurs, des cours d'hygiène et de planning familial sont en cours de discussion pour organiser des interventions au sein de l'école en 2019.

- L'organisation d'une bibliothèque dans une salle d'étude, grâce à différents dons en matériel et à l'aide rémunérée d'un professeur du collège français de Tuléar a pu être finalisée en décembre. Prochaine étape : apprendre aux professeurs à utiliser l'outil livre dans le cadre des cours et aux élèves à se l'approprier pour leurs apprentissages.

- Les portraits des élèves de l'école primaire ont été réalisés par un jeune photographe malgache, dans le cadre du projet Inside-Out de l'artiste JR, qui offre une visibilité sur ses réseaux sociaux à des projets sociaux. Les portraits ont été imprimés sur des affiches de format 1mx2m et collés sur l'enceinte de l'école, offrant aux enfants un grand moment de joie et de fierté. L'atelier de collage a été exécuté avec l'aide des élèves lycéens. C'est l'ensemble des jeunes soutenus par AZÉ qui ont participé à ce projet.

- Pour la 1^{ère} fois, une sélection d'élèves de l'école primaire a eu accès à un atelier de dessin, lequel atelier nous a permis de sélectionner deux dessins pour les cartes de vœux de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 : Questions diverses

Sonia Perrin rappelle que l'association a tout juste un an d'existence légale et que le maintien d'un budget constant pour pérenniser l'engagement de l'association dans l'accompagnement des jeunes et de leur scolarité sera le défi des prochaines années.

Elle demande à l'Assemblée de réfléchir avec elle à des financements pérennes mais aussi de se faire le porte parole et l'ambassadeur de l'association afin d'augmenter le nombre d'adhérents.

Le montant de l'adhésion à 120€ semble correct pour tous. 120€ correspondent à une année de frais scolaires pour 1 élève, exclus les frais d'alimentation et de santé.

Les frais fixes qui sont obligatoirement renouvelés tous les ans :

- Petits déjeuners : 10.000€ par an minimum (biscuit/fruit/thé)
 - Spiruline : 2.000€ par an
 - Frais médicaux : 6.000€ par an environ
 - Ecolages à l'année : 120€ par élève x 500 élèves = 60.000€, actuellement financés par la Fondation Adveniat, Fondation de l'assomption
- Nécessité d'assurer le suivi financier provenant de la Fondation Adveniat afin de pérenniser la scolarisation des élèves.

Priorités 2019 en terme d'infrastructures, de restaurations et d'investissements :

- Restauration du bâtiment de la Grande salle ;
- Remplacement de certaines tuiles de toiture des salles de classe ;
- Treillis pour clôturer le potager ;
- Construction d'une classe préscolaire ;
- Poursuite des formations aux enseignants ;
- Visites et suivis médicaux.

→ Budget annuel : 80.000€ par an pour que « ça tourne » !

Question sur les rappels d'adhésions: sont-ils générés automatiquement via HelloAsso ou manuellement ? Malheureusement la plateforme HelloAsso ne génère pas d'envois automatiques de rappels de dons. Le bureau doit donc prévoir des alarmes pour envoyer manuellement des relances à date d'expiration des dons et adhésions. Penser à une autre forme de rappel pour les dons d'entreprises.

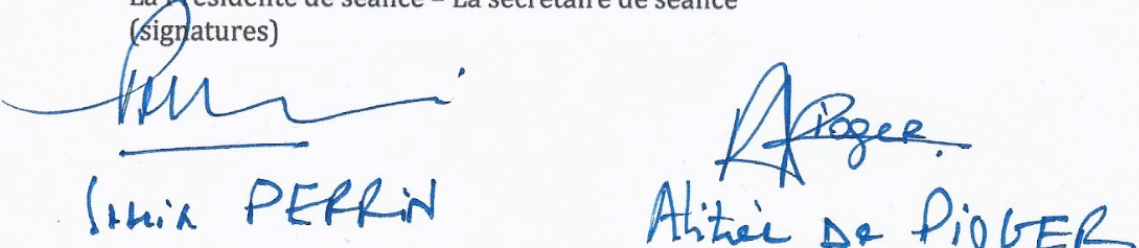
Questions sur la communication:

- Établir un programme à l'année avec moments clés
- Objectifs 2019 à partager, par exemple : nous avons atteint ça / les nouveaux objectifs sont ça.
- Mettre en place des réunions trimestrielles avec un Comité de conseil pour échanger sur des idées de communication et des actions de levée de fonds.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

La Présidente de séance – La secrétaire de séance
(signatures)



Stéphane PERRIN
Aline de PIOTER